



CCN Administrateurs  
et mandataires judiciaires



Retraite | Prévoyance | **Santé** | Épargne | Dépendance



## Vos besoins Nos garanties

Avec 2 options de garanties possibles, cette couverture santé s'adapte au plus près des besoins des salariés. Choisir une option, c'est augmenter le remboursement pris en charge pour les dépenses de santé et ainsi limiter le reste à charge pour l'assuré. L'ensemble des garanties est disponible dans la notice d'information.

Les garanties sont exprimées en pourcentage, en somme forfaitaire ou les deux. Les exemples donnés ci-dessous sont à titre indicatif, sauf modification de la législation de la Sécurité sociale, et dans le cadre du respect du parcours de soin.



Plus d'information sur votre contrat

[accord-de-branche.humanis.com](http://accord-de-branche.humanis.com)

Rubrique :

**CCN Administrateurs  
et mandataires judiciaires**





## Couronne dentaire à 700 € remboursée par la Sécurité sociale <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup>

Base de remboursement de la Sécurité sociale = 107,50 €

	Garanties Humanis <sup>(3)</sup>	Sécurité sociale	Humanis	Reste à payer
Socle obligatoire	TM + 170 % BR	75,25 € (70 % BR)	182,75 €	<b>442,00 €</b>
Surcomplémentaire	TM + 300 % BR		322,50 €	<b>302,25 €</b>

(1) Si les conditions d'attribution sont remplies : les dents piliers doivent être délabrées et la couronne doit comporter obligatoirement une base métallique (couronne entièrement métallique, couronne céramo-métallique...). • (2) Le tarif d'une couronne dentaire est actuellement fixé librement par les professionnels. • (3) Y compris remboursement Sécurité sociale. • BR = Base de remboursement de la Sécurité sociale. • TM = Ticket modérateur : différence entre la base de remboursement de la Sécurité sociale et le montant remboursé par la Sécurité sociale.



## Paire de lunettes à 560 € pour un adulte de plus 18 ans (monture 160 € et verres 400 €) <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup>

Base de remboursement de la Sécurité sociale : > Monture = 2,84 €  
> Par verre = 2,29 €

		Garanties Humanis	Sécurité sociale	Remboursement total	Reste à payer
Socle obligatoire	Monture	150 €	60 % de 2,84 (BR) = 1,70 €	151,70 €	<b>8,30 €</b>
	Verres	287 €	60 % de 2,29 (BR) X 2 = 2,74 €	289,74 €	<b>110,26 €</b>
				<b>TOTAL</b>	<b>118,56 €</b>
Surcomplémentaire	Monture	150 €	60 % de 2,84 (BR) = 1,70 €	151,70 €	<b>8,30 €</b>
	Verres	320 €	60 % de 2,29 (BR) X 2 = 2,74 €	322,74 €	<b>77,26 €</b>
				<b>TOTAL</b>	<b>85,56 €</b>

(1) Un équipement (1 monture + 2 verres). Le remboursement est limité à 1 équipement optique tous les 2 ans pour les plus de 18 ans, sauf changement de correction visuelle et 1 équipement (verres + monture) par an pour les moins de 18 ans. Le remboursement est limité à 1 équipement optique par an et par bénéficiaire en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue. • (2) Sur la base de 2 verres « simples » (verres simples foyer avec sphère comprise entre - 6 et + 6 et cylindre ≤ 4).

humanis.com



Humanis Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale - Siège social : 29, boulevard Edgar Quinet, 75014 Paris

